



106, rue Jean Jaurès  
59287 LEWARDE  
Tél : 03 27 97 37 37  
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

**Arrêté municipal d'interdiction de stationnement  
sur l'ensemble du parvis de l'Eglise, rue de l'Egalité**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,  
Vu le code de la route,  
Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons en raison de difficultés passagères,  
Vu la présence attendue de camions de pompiers pour l'enterrement de Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ programmé le mercredi 16 octobre 2024 et organisé par les Pompes Funèbres Laurent SAUTHIEUX de Masny,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le stationnement des véhicules est strictement interdit, sauf pour les véhicules de pompiers et pour les véhicules du convoi funéraire sur le parvis de l'église le mercredi 16 octobre 2024, de 8h à 12h.

**Article 2 :**

Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche.

**Article 3 :**

Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur le Commandant de Police d'Aniche, ainsi que l'ensemble des agents, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 14 octobre 2024

**Alain BRUNEEL**  
Maire de Lewarde

